

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DÉCEMBRE 2025

NOTES DE SYNTHÈSE

EXPOSE SOMMAIRE DE LA DELIBERATION N°07

Attribution par la SAFER au profit de la Commune de la parcelle boisée cadastrée B821 sise à BELLEFONTAINE d'une surface de 217 m² et soumission au régime forestier :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la proposition faite à la Commune par la SAFER Grand Est d'acquérir la parcelle boisée cadastrée B821 sise à BELLEFONTAINE d'une surface de 217 m² (selon le plan annexé).

Cette parcelle jouxte des terrains nous appartenant et d'ores et déjà soumis au régime forestier.

Les conditions d'attribution seraient les suivantes :

- Terrain libre de toute occupation,
- Prix d'achat : 50 € + les différents frais à notre charge (SAFER à hauteur de 420 € TTC + Notaire) ;
- Maintien pendant une durée minimale de 30 ans de la destination fiscale forestière de la parcelle qui ne devra être ni morcelé ni lotie ni vendue.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver ses conditions, de l'autoriser à signer l'acte authentique à intervenir et d'approuver le classement de cette parcelle au régime forestier.

